

SIDEN-SIAN

Instauration des périmètres de protection du point de prélèvement des eaux de l'exhaure issue de la carrière BOCAHUT sur la commune de Haut-Lieu

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES

En application de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2022, sont ouvertes en mairie de Haut-Lieu, Saint-Hilaire-sur-Helpe et Avesnes-sur-Helpe des enquêtes conjointes :

- enquête d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection autour du point de prélèvement des eaux de l'exhaure issue de la carrière Bocahut à Haut-Lieu,
- enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles à grever de servitudes ou à exproprier et concernés par les périmètres de protection réglementaires précités,

En conséquence, des dossiers d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire seront déposés en mairie de Haut-lieu, Saint-Hilaire-sur-Helpe et Avesnes-sur-Helpe du 24 octobre 2022 9h au 24 novembre 2022 19h inclus, pour l'information des habitants et autres intéressés qui pourront consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet avant le 24 novembre 2022 :

- en mairie aux jours et heures habituels d'ouvertures ;
- sur les sites <https://www.registre-dematerialise.fr/4208> (utilité publique) et <https://www.registre-dematerialise.fr/4212> (enquête parcellaire),
- par courriel aux adresses électroniques suivantes :
enquete-publique-4208@registre-dematerialise.fr (utilité publique)
enquete-publique-4212@registre-dematerialise.fr (enquête parcellaire),
- par lettre au Commissaire-Enquêteur en mairie de Saint Hilaire-sur-Helpe (4 rue de la Mairie 59440 Saint-Hilaire-sur-Helpe).

Le Commissaire-Enquêteur, Monsieur Hubert DERIEUX recevra, par ailleurs, les déclarations des intéressés en mairie:

- lundi 24 octobre 2022 en mairie de Saint-Hilaire-sur-Helpe de 09 h à 12 h ;
- mercredi 9 novembre 2022 en mairie de Haut-Lieu de 9h à 12 h ;
- mercredi 9 novembre 2022 en mairie d'Avesnes-sur-Helpe de 13h30 h à 16 h30 ;
- mercredi 16 novembre 2022 en mairie de Haut-Lieu de 9h à 12 h ;
- samedi 19 novembre 2022 en mairie d'Avesnes-sur-Helpe de 9h à 12 h ;
- jeudi 24 novembre 2022 en mairie de Saint-Hilaire-sur-Helpe du 16h à 19 h

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet (www.nord.gouv.fr) des services de l'Etat du Nord et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4208> et <https://www.registre-dematerialise.fr/4212>.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Madame Ludivine PICKAERT (l.pickaert@noreade.fr) interlocutrice de ce dossier au SIDEN SIAN.

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairies de Haut-lieu, Saint-Hilaire-sur-Helpe et Avesnes-sur-Helpe et mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Nord (www.nord.gouv.fr) et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4208> et <https://www.registre-dematerialise.fr/4212>.